

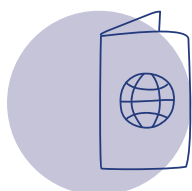
VISA ÉTUDIANT

PIÈCES À FOURNIR



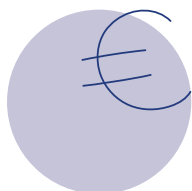
PRÉREQUIS :

- Photographie d'identité.
- Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.
- Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale au Maroc (titre de séjour...).
- Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) toutes les pages de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.
- La capture d'écran du message d'autorisation de prise de rendez-vous auprès de TLS Contact envoyé par Campus France Maroc, comprenant votre identifiant Campus France « MAXX-XXXXX ».



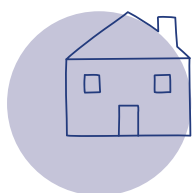
OBJET DU VOYAGE/SÉJOUR

Attestation de pré-inscription générée par la plateforme Études en France, mentionnant le n° d'identifiant Campus France (MAXX-XXXXX). L'inscription dans un établissement autre qu'universitaire doit être accompagnée d'un justificatif du paiement des frais d'enseignement, total ou partiel selon les règles internes de l'établissement.



RESSOURCES

Minimum exigé 615 euros par mois (308 euros en cas d'hébergement gratuit).
Boursiers : attestation de bourse. **Non boursiers** : attestation de prise en charge des parents, 3 derniers bulletins de salaires, relevés bancaires, attestation de travail, ordre de virement bancaire permanent et irrévocable (ou virement unique de 7380 euros) et si le répondant est en France : attestation précisant le montant mensuel consenti, dernier avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire et copie d'une pièce d'identité.



HÉBERGEMENT

Justificatif d'hébergement : réservation d'hôtel, contrat de bail, attestation/engagement sur l'honneur de l'hébergeant (établissement/institution ou particulier) ou lettre explicative de l'étudiant sur la manière dont il envisage de se loger.



Attention, des pièces supplémentaires peuvent être demandées par le consulat. Plus d'infos sur : france-visas.gouv.fr/maroc